

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 17 novembre 2014**

OBJET

**05 – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LIGNE DE  
TRESORERIE**

N° 2014-11-05

NOMENCLATURE : 7/3/2

L'an deux mille quatorze, le dix-sept novembre à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le sept novembre 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Présents : 26**

**Votants : 29**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Marie-Madeleine REGNIER, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

**Excusés : 3**

Mickael MENDES donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU  
Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER  
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Damien CLOUET

Nombre de membres :

en exercice.....29  
présents.....26  
ayant un pouvoir...3  
votants.....29

**Délibération**

Rapporteur : Catherine CADOU

Le 14 octobre 2013, les membres du Conseil Municipal ont autorisé le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale à hauteur d'un montant maximum de 600 000 € pour une durée d'un an.

Cette ligne de crédit arrivera à échéance mi-novembre.

Pour rappel, il convient de préciser qu'il ne s'agit pas d'emprunts qui procurent à la Commune des ressources supplémentaires, mais d'une simple avance de trésorerie dans l'attente du recouvrement des recettes prévues au budget.

Les mouvements de fonds correspondants sont effectués en trésorerie et ne sont donc pas retracés dans le budget communal, à l'exception du paiement des intérêts et frais de commission.

La Banque Postale, le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne ont été sollicités pour proposer à la commune une ligne de trésorerie à hauteur de 1 000 000 € ; la Caisse d'épargne n'a pas répondu.

Publié le 21/11/14

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20141117-2014-11-17-DE05-  
DE  
Date de télétransmission : 21/11/2014  
Date de réception préfecture : 21/11/2014

Après analyse des deux propositions et estimations de l'utilisation de la ligne pour les 12 mois à venir (utilisation ponctuelle au long de l'année), il s'avère que la Banque Postale présente l'offre la plus satisfaisante, à savoir :

**Article 1 : Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie**

<b>CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES</b>	
Prêteur	La Banque postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de trésorerie utilisable par tirages
Montant maximum	1 000 000,00 €
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	Eonia + marge de 1,53 % l'an
Base de calcul	Exact / 360 jours
Taux Effectif Global (TEG)	1,70 % l'an Ce taux est donné à titre d'illustration et ne saurait engager le prêteur
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel à terme échu des intérêts Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date d'effet du contrat	le 01 décembre 2014
Date d'échéance du contrat	le 30 novembre 2015
Garantie	Néant
Commission d'engagement	1 500,00 €, soit 0,15 % du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0,20 % du montant maximum non utilisé due à compter de la date de prise d'effet du contrat et payable trimestriellement à terme échu le 8 <sup>ème</sup> jour ouvré du trimestre suivant,
Modalités d'utilisation	Tirages/Versements Procédure de Crédit d'Office privilégiée Montant minimum 10.000 € pour les tirages

Pour information, la commission « Ressources » qui s'est tenue le 4 novembre 2014 a rendu un avis favorable.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 23 Voix pour et 6 Abstentions décide :**

- **D'AUTORISER M. le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie avec La Banque Postale décrite ci-dessus ;**
- **DE PROCEDER ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie.**

Pour extrait conforme,

Le 17 novembre 2014,

**Le Maire,  
Alain ROYER**



Publié le 21/11/14

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20141117-2014-11-17-DE05-  
DE  
Date de télétransmission : 21/11/2014  
Date de réception préfecture : 21/11/2014

